

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE
VILLE DE PASPÉBIAC

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-463
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-325
DE LA VILLE DE PASPÉBIAC**

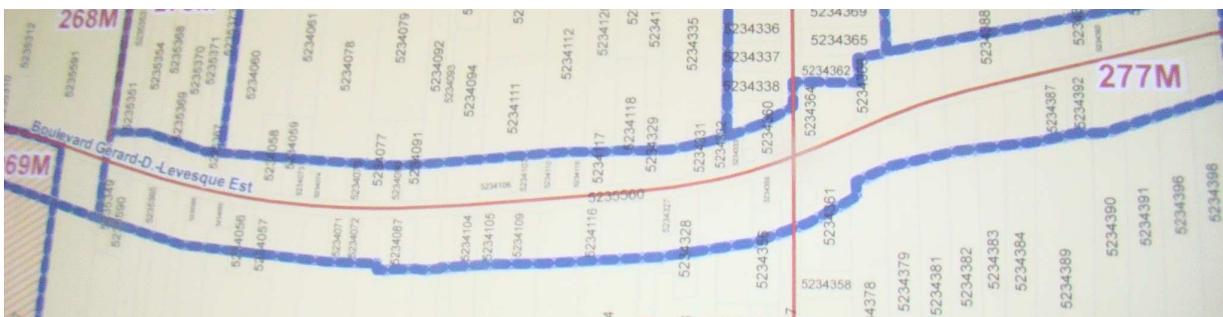
AUX PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-463 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution numéro 2018-04-101 lors de la séance extraordinaire du 30 avril 2018, du 1^{er} projet de règlement numéro 2018-463 modifiant le règlement de zonage de la ville de Paspébiac, tiendra une assemblée publique de consultation le **lundi 14 mai 2018 à partir de 18 h 30**, à la salle municipale située au 5, boulevard Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac;

QUE ce projet de règlement a pour objet et conséquence l'ajout de la classe d'usage 57 (Bars et boîtes de nuit) dans la zone 277-M;

QUE ce projet de règlement vise les personnes habiles à voter habitant la zone située dans un **périmètre allant du 59 Boulevard Gérard-D. Lévesque Est (lot numéro 5235351) au 217 Boulevard Gérard-D. Lévesque Est (lot numéro 5234416)**;



QUE le plan de zonage, décrivant le territoire concerné par ce projet de règlement, est illustré par le croquis ci-dessous et peut être consulté au bureau de la ville de Paspébiac, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet;

QUE ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la ville, aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessous.

Donné à Paspébiac, ce 1^{er} jour de mai 2018.

Me Karen Loko
Greffière